

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/12/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	41

DATE DE LA CONVOCATION

25 Novembre 2005

L'an deux mille cinq, le 07 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 25 novembre 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX, PAROT

Mmes MAKOWIAK, JOUANNETAUD, CONCHON, LAVERGNE, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : M. CAGNARD

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, LEMEIGNAN, DUMEYNIÉ

Excusés : MM. PAMIES

Mmes MAZIERE, BEYLE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET SAGNAT MARTY

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes imprévues au budget
- ↳ Afin d'autoriser le nouvel intitulé du budget annexe « Location d'immobilier d'entreprises »
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➤ Ajustement du 2^{ème} budget annexe soumis à TVA intitulé « Location d'immobilier d'entreprises»

⇒ Section d'Investissement

⇒ Dépenses

2132	Immeuble de rapport	190 878.00 euros
(achat bâtiment 118 350 € + frais notaire 4 834 €+ travaux 67 694 €)		

⇒ Recettes

021	Virement de la section fonctionnement	172 200.00 euros
1312	Subvention du Conseil Régional (travaux bâtiment)	4 528.00 euros
1313	Subvention du Conseil Général (travaux bâtiment)	14 150.00 euros

		190 878.00 euros

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

023	Virement à la section investissement	172 200.00 euros
-----	--------------------------------------	------------------

⇒ Recettes

774	Subvention du budget général	172 200.00 euros
-----	------------------------------	------------------

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 8 décembre 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD